



## MOTIONS DU CONGRES REGIONAL ILE DE FRANCE 2011

### **Enseignement supérieur agricole**

Le congrès, réuni le 4 mai 2011 à Maisons-Laffite, demande à l'unanimité que la création d'un secteur enseignement supérieur agricole soit mis au débat au prochain congrès du SNETAP-FSU à Melle.

Les enjeux pour l'enseignement supérieur agricole sont de plus en plus nombreux et le travail syndical à faire n'est pas que corpo.

Actuellement la représentation de l'enseignement supérieur n'est assurée au CSN que par les différents représentants catégoriel qui ont été augmenté récemment. La création d'un secteur permettrait de mieux coordonner le travail fait et de montrer l'importance que le SNETAP-FSU attache à cette composante de l'enseignement agricole public.

### **Souffrance au travail**

Le congrès, réuni le 4 mai 2011 à Maisons-Laffite, demande à l'unanimité la création d'instances de type « cellule de veille et d'écoute », afin que celles-ci puissent être saisie par l'ensemble des personnels de l'enseignement agricole public.

Depuis quelques années, des problèmes de stress et souffrance au travail apparaissent régulièrement dans l'un ou l'autre des établissements de la région Ile de France. Les nombreuses difficultés qui en découlent ne peuvent être généralement dépassées que par des actions de lutte collective, longues et éprouvantes.

Afin de remédier plus vite et plus efficacement à cette situation dramatique, nous affirmons qu'il est indispensable de créer un outil d'alerte fonctionnant en dehors du site de travail habituel, tel que la cellule de veille et d'écoute décrite dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1233 datée du 15 octobre 2008. Chaque personnel travaillant dans une structure publique du ministère de l'agriculture doit pouvoir faire appel à cette cellule, qu'il soit personnel enseignant ou vie scolaire, agent administratif, agent technique sur budget ou décentralisé, ou personnel de l'enseignement supérieur agricole, et ce, sur l'ensemble du territoire français.